

**ANNONCE D'INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES
EN ZONE A BATIR**

<u>Documents à fournir</u>	<u>Nombre d'exemplaires</u>
<input type="checkbox"/> Formulaire d'annonce d'installation solaire - Zone à bâtir toit à pan(s)	2
<input type="checkbox"/> Carte topographique au 1/25000	2
<input type="checkbox"/> Plan de situation simplifié	2
<input type="checkbox"/> Photomontage ou dessin coté	2
<input type="checkbox"/> Schéma de principe de l'installation	2
<input type="checkbox"/> Photo du bâtiment et/ou du site	1
<input type="checkbox"/> Prospectus/photographie du capteur	1
<input type="checkbox"/> Formulaire assurance qualité protection incendie	2

Si le bâtiment est répertorié comme digne d'intérêt ou que l'installation ne remplit pas les critères légaux, une mise à l'enquête publique est nécessaire, avec les frais y relatifs.

Selon le projet, des documents supplémentaires peuvent être demandés par le Service des constructions, le Service technique ou le Chargé de sécurité incendie afin de compléter le dossier.

Les annonces d'installation de panneaux solaires sur des bâtiments situés en zone agricole doivent directement être adressées au Secrétariat cantonal des constructions (SeCC).